

DELIBERATION DD2023_0128

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 22 septembre 2023

LE 28 septembre 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	56
Votants	71
Pouvoirs	15

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF RUES CLAUDE BERNARD ET 26ÈME RI - VILLE DE PÉRIGUEUX

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. MALLET, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. GASCHARD, M. NOYER, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LARENAUDIE, M. LECOMTE, M. REYNET, M. TALLET, Mme KERGOAT, M. DUCENE, M. RATIER, M. SERRE, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. NARDOU

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à Mme MONTEIL-MAYAUD
M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme ESCLAFFER
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
M DENIS donne pouvoir à M. CHANSARD
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. GUILLEMOT donne pouvoir à Mme SARLANDE
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DOAT donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme FAVARD donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. MARSAC donne pouvoir à Mme DUVERNEUIL
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

Que ce projet a aussi été transmis pour avis au service régional de l'archéologie ; transmis un arrêté portant sur sur les prescriptions d'une fouille archéologique

Que le montant global de cette opération est de :

	Coût de l'opération (€ HT)
Montant Travaux	690 000,00 €
Montant Fouilles archéologiques	435 000,00 €
Montant Etudes, IC, OPR	80 000,00 €
MONTANT TOTAL	1 205 000,00 €

Que l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Ministère de la Culture et de la Communication sont susceptibles d'apporter une participation financière :

- l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre du 11ème programme.
- Ministère de la Culture et de la Communication (Direction Générale des Patrimoines), au titre du Fond National pour l'archéologie Préventive (FNAP)

Que le démarrage des travaux d'assainissement est envisagé pour le mois d'octobre 2023 pour un achèvement en fin d'année.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre du 11ème programme et au Ministère de la Culture et de la Communication au titre du Fond National pour l'Archéologie Préventive;
- Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 17/10/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 17/10/2023	Périgueux, le 17/10/2023
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,
Jacques AUZOU